

Commission paritaire GOFPA

14 janvier 2015

Etaient présents :

Collège salariés :

F. FRIEDRICH, P. LOEUILLET, C. ANGOMARD, B. HERVE et C. SABLOS

Collège employeurs : J.P. ANDRAIN, P.E. GUILLOT et A. HARDY

Etaient excusés : T. DEFAIX et J.C. MARIE

Convention collective.

Les représentants des salariés sont prêts à signer la nouvelle convention collective lors de la prochaine commission paritaire le vendredi 27 mars 2015, sous réserve des modifications suivantes :

- Sommaire à repaginer
- Page n°3 supprimer la partie concernant les signataires de la convention
L'approbation se fera sur une feuille d'émargement distincte intégrée dans nouvelle convention collective adoptée.
- Page n°9, 2.7.2 Délégué du personnel
Le paragraphe 1 « Dans tous les organismes....prévues par la loi » est supprimé
- Grille indiciaire page n°41 : Le SMIC est remplacé par SMC « Salaire Minium Conventionnel »

L'accord sur le SMC sera mis en ligne sur le site internet du GOFPA.

Question posée : Faut-il faire figurer dans la convention collective les éléments de fonctionnement de la commission paritaire déjà présents dans les statuts du GOFPA ?

Accord sur le temps partiel

Le collège salariés demande que :

- Le préambule mentionne que l'accès aux emplois temps plein doit être favorisé dans les établissements ;
- Le salarié puisse avoir des conditions favorables à l'exercice de plusieurs emplois dans plusieurs entreprises ;
- Les salariés en temps partiel puissent être remplacés par des CDD dans les conditions différentes ;

- Les contrats aidés soient exclus de cet accord ;
- La durée maximale d'interruption entre deux séquences de travail soit mentionné ;
- La revalorisation des heures complémentaires soit mentionné ;
- Le nombre d'avenants au contrat de travail soit inférieur à 8 /an ;
- Le salarié à temps partiel bénéficie du même accès à la formation continue ;
- Lors de la libération d'un emploi dans l'entreprise, le salarié à temps partiel soit prioritairement informé.

L'enquête sur les temps partiel sera transmise au collège salariés avant la prochaine commission paritaire.

Prochaines dates des commissions paritaires

Le vendredi 27 mars 2015

Le jeudi 18 juin 2015

Dans les locaux de l'UNREP à 10H00